

FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2023-2024

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville Date de naissance/...../.....

Téléphone mobile:/...../...../...../..... Fixe/...../...../...../.....

Mail@.....

Personne à contacter en cas d'urgence.....

Téléphone mobile :/...../...../...../..... Fixe :/...../...../...../.....

- **J'autorise** ou **Je n'autorise pas** la Section Marche à me filmer et me photographier pour publication sur le site Internet de l'ASMD ou le blog de la Section (**barrer la mention inutile**).

- **Je joins à ma fiche d'inscription :**

✓ l'**information Assurance**, complétée et signée,

✓ un **chèque**, à l'ordre de l'ASMD Section Marche d'un montant de **35 €** (25 € représentent la cotisation de la Section Marche, à laquelle s'ajoutent 10 € d'adhésion à l'ASMD). Cette adhésion n'est due qu'une seule fois quel que soit le nombre de sections auxquelles vous adhérez.

- Je reconnais avoir pris connaissance des **règles de sécurité** et des **recommandations** jointes.

- **J'autorise** l'ASMD à stocker, utiliser, exploiter les données de cette fiche d'inscription pour permettre de me contacter (par mail, ou sms ou courrier postal), pour m'envoyer les informations relatives à la vie de l'ASMD et de la section, dans le cadre de mon adhésion.

- L'inscription entraîne automatiquement l'envoi de notre lettre d'informations de notre blog. Je peux me désinscrire à tout moment .

- J'ai pris connaissance du **questionnaire de santé page 2** et atteste que mon état de santé me permet de randonner.

- Je reconnais avoir accès au **règlement intérieur**. http://www.asmdmarche.fr/blog/?page_id=5903

Fait à le

Signature obligatoire, précédée de la mention « lu et approuvé », valant acceptation de toutes les conditions ci-dessus.

Dossier à adresser à : Annick MENARD 1 av. St-Pierre -78320 LE MESNIL SAINT-DENIS.

✓ ou à remettre à un membre du Bureau lors des randonnées.

✓ ou encore le jour du Forum des Associations qui se déroulera au Gymnase du Parc des Sports Guy LEFEBURE le samedi 9 septembre 2023.



ASMD Section Marche



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2023 – 2024

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ A CONSERVER PAR L'ADHÉRENT

Le questionnaire de santé n'est plus obligatoire pour pratiquer la marche avec notre section.
(Loi n°2022-296 du 02 mars 2022)

Mais êtes vous sûr de ne plus en avoir besoin ? Pour vous aider, répondez aux questions suivantes par OUI ou NON.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON		OUI	NON
Durant les 12 derniers mois			
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A ce jour			
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Si vous avez répondu **Oui** à une ou plusieurs question, nous vous recommandons d'aller consulter votre médecin et de lui montrer vos réponses avant de commencer votre saison sportive.

En cas d'incident répertorié ci-dessus (ou non), survenant lors d'un randonnée, il vous sera demandé un certificat médical pour marcher à nouveau avec nous.